Modalités de remboursements du séjour CroisiEurope

(Annulation possible par mail pour CroisiEurope)

1er cas :

Vous annuler votre séjour mais nous avons une liste d'attente et vous êtes remboursé du montant versé moins les frais de dossier (30€)

2ème cas :

Nous n'avons personne pour vous remplacer vous êtes remboursés pour le service hôtelier uniquement

Plus d 90 jours avant départ 150€HT de frais de dossier facturés par personne

De 90 à 51 jours 50% du montant total du forfait hors assurance

De 50 à 30 jours 60%

De 29 à 15 jours 75%

De 14 au jour du départ 100%